

CHAPITRE 1

Disparités spatiales et financement des biens et services publics de proximité en Haïti : Le cas des budgets communaux de 2017-2018

CHRISTOPHE PROVIDENCE¹

Institution d'appartenance :

¹Centre de Recherche en Gestion et en Economie du Développement (CREGED), Université Quisqueya (Haïti).

Résumé

Pendant longtemps en Haïti, le développement fut pensé comme l'apanage des autorités centrales qui ont conçu, dans des logiques nationales, des stratégies à cet effet sans forcément prendre en compte les spécificités infranationales. Cette vision de mise en projet des territoires a émergé d'un contexte et d'une histoire uniques qui impliqueraient dès lors une logique de développement unique. En prenant le cas d'études des allocations budgétaires aux communes haïtiennes pour l'année fiscale 2017-2018, nous voulons démontrer que la logique de répartition du financement des collectivités territoriales n'est ni neutre ni stratégique. L'objectif de cet article est double. D'une part, c'est de modéliser les disparités spatiales et l'instabilité structurelle sur le territoire national. D'autre part, c'est d'étudier les variations dans l'espace et d'expliquer le caractère inclusif et complémentaire du processus de développement territorial. L'analyse spatiale des dotations communales de crédits budgétaires révèle deux grandes anomalies dans la logique de financement de ces territoires. La première anomalie considère la légitimation des disparités territoriales et socioéconomiques qui vient d'un choix non éclairé des dirigeants à concevoir le territoire haïtien et les relations de proximité entre les acteurs localisés. La seconde anomalie se retrouve dans le manque de vision ou de considération globales dans la stratégie nationale pour le développement territorial. L'État haïtien ne peut donc pas faire une gestion prévisionnelle et stratégique du territoire, car il est trop dépendant des événements conjoncturels.

Mots clés : *Développement territorial, disparités spatiales, proximités, financement local, imbrication territoriale.*

©L'auteur • 2021 •



PROVIDENCE, Christophe (2021). Disparités spatiales et financement des biens et services publics de proximité en Haïti: le cas des budgets communaux de 2017-2018. In: Cadet, Raulin L., Christophe Providence et Bénédicte Paul (Eds), Accès aux biens et Services en Haïti - Banque et Développement. Editions Pédagogie Nouvelle et Université Quisqueya, Port-au-Prince. https://doi.org/10.54226/uniq.ecodev.18793_c1

1.1 Introduction

Le débat sur le développement local place les acteurs locaux et les spécificités territoriales au cœur du processus de transformation des territoires. Ce processus, ayant pour but ultime l'amélioration des conditions et de la qualité de vie de la population, implique la mobilisation des ressources pour la fourniture des biens et services publics de proximité (BERNARD et VICENTE, 2000 ; PROVIDENCE, 2015). Deux dynamiques non exclusives peuvent contribuer à la mobilisation de ces ressources. Il s'agit d'abord de la densification institutionnelle qui suppose la manière dont la production locale est réalisée pour créer de la richesse et financer des projets communs. Ensuite, on retrouve les actions volontaristes de transformation d'un territoire par les acteurs extérieurs à ce territoire (mobilisation de ressources techniques, financières, etc.). Cette approche renvoie vers d'autres horizons comme celui de la diplomatie internationale où les peuples semblent interagir les uns sur les autres dans la planification du développement territorial.

Pendant longtemps en Haïti, le développement fut pensé comme l'apanage des autorités centrales qui ont conçu, dans des logiques nationales, des stratégies à cet effet sans forcément prendre en compte les spécificités infranationales. Plusieurs raisons expliquent aujourd'hui, malgré l'adoption de la décentralisation comme moyen de redynamiser les échelons nationaux, que les disparités spatiales témoignent de l'absence de volonté politique dans les choix collectifs de développement. Si l'on admet (dans les discours) le principe de participation locale dans la mise en projet des territoires, les expériences des trente dernières années prouvent qu'il s'agit d'un vœu creux. Cette vision de mise en projet des territoires a émergé d'un contexte et d'une histoire uniques (avec la Constitution de 1987) qui impliqueraient dès lors une logique de développement unique (PROVIDENCE, 2015). Ainsi, le développement local est avant tout l'affaire d'acteurs de toutes sortes mis en rapport et mobilisés en vue de stimuler une synergie créatrice et porteuse d'effet de développement (LOUP, MOYART et PECQUEUR, 2005). Ce papier cherche à analyser le processus de financement des collectivités communales haïtiennes responsables de la planification du développement territorial. Or cette responsabilité impose la fourniture de biens et services publics de proximité aux populations locales qui contribuent par les mécanismes des Lois de finance locale au financement de leurs territoires. Dans les recherches sur le sous-développement d'Haïti, cet instrument financier n'a jamais été analysé comme outil stratégique de lutte contre les disparités socioéconomiques et territoriales (PROVIDENCE, 2015). Se posent alors deux principes fondamentaux : le principe du financement des collectivités territoriales et celui de leur imbrication qui suppose la mise en concurrence des territoires. Ces principes invitent à considérer le niveau d'agrégation intermédiaire des départements et des communes qui sont pris dans des relations des voisinages tant par rapport au caractère transversal de certains problèmes communs que par les spécificités de chaque territoire communal. En fait, il s'agit pour nous d'aborder la problématique du financement des Collectivités territoriales haïtiennes en nous basant sur deux phénomènes simultanés :

1. L'autocorrélation dans le choix de financement des territoires, dans le sens d'une imbrication territoriale, qui atteste d'une stratégie de l'Etat pour le financement du développement national ;

2. L'hétérogénéité dans les choix d'allocation budgétaire pour le financement de chaque territoire communal ou départemental, c'est-à-dire le financement spécifique des projets spatialement distribués.

En prenant le cas d'étude relatif aux allocations des crédits budgétaires aux communes Haïtiennes pour l'année fiscale 2017-2018, nous voulons démontrer que la logique de répartition du financement des collectivités territoriales n'est ni neutre ni stratégique. Pour cela, il s'agit de mobiliser des outils de l'économétrie spatiale afin de modéliser les deux phénomènes susmentionnés, comme c'est le cas dans d'autres études (CLIFF et ORD, 1981 ; UPTON et FINGLETON, 1985; GRIFFITH, 1988 ; ANSELIN, 1988b ; ANSELIN, 1988a ; ANSELIN et GRIFFITH, 1988; HAINING, 1990 ; CRESSIE, 1993 ; BAILEY et GATRELL, 1995 ; ANSELIN et BERA, 1998 ; GALLO, 2000 ; GALLO et ERTUR, 2000 ; FOTHERINGHAM, CHARLTON et BRUNSDON, 2000).

L'objectif de cet article est double. D'une part, le fait de travailler sur des données géographiques concernant les budgets communaux et le financement des territoires par la Loi de finances de 2017-2018 nous permet de modéliser les disparités spatiales et l'instabilité structurelle sur le territoire national. Les statistiques spatiales traitées à partir du Logiciel d'analyse statistique R facilitent la présentation cartographique de ces disparités. D'autre part, l'absence d'indépendance dans l'allocation des crédits permet de concevoir un modèle d'analyse spatiale (relation de voisinage) dans le but non seulement d'étudier les variations dans l'espace, mais surtout d'expliquer le caractère inclusif et complémentaire du processus de développement territorial. D'où les deux axiomes de l'étude :

- H1 : "La logique de financement des territoires communaux est discriminatoire, ce qui renforce les disparités territoriales"
- H2 : "La logique de financement des territoires ne prend pas en compte les interdépendances en termes d'imbrication territoriale et n'aboutit pas à une intelligence territoriale."

Les données qui sont utilisées proviennent des bases de données de la Direction des Finances locales, du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (DFL/MICT) et de l'Institut haïtien de Statistiques et Informatique (IHSI). Les techniques d'analyse spatiale seront mobilisées afin de procéder à la vérification de nos deux hypothèses.

Le présent article est divisé en trois sections. La première section pose les fondamentaux théoriques de l'approche territoriale du développement en mettant l'accent sur le financement public et les dynamiques locales d'agrégation intermédiaire. Ces deux considérations invitent à des choix politiques raisonnés d'allocation des ressources en vue de développer une intelligence territoriale. La seconde section présente l'analyse statistique spatiale des données de l'étude dans le but de démontrer les disparités socioéconomiques spatiales à travers le phénomène d'hétérogénéité dans le financement budgétaire des territoires. La dernière section discute des interdépendances spatiales et de leurs intensités, à travers la relation de voisinage, dans l'analyse de l'allocation budgétaire pour un développement territorialisé en Haïti. Il est question d'expliquer le phénomène d'autocorrélation spatiale qui affecte la logique de financement des territoires et qui invite à développer une nouvelle

intelligence territoriale. Enfin, dans la conclusion du travail, les pistes d'amélioration de la stratégie du financement public du territoire seront identifiées pour permettre un meilleur questionnement de la réalité.

1.2 Les fondamentaux de l'approche territoriale du développement dans une perspective de mise en place d'une intelligence territoriale

Dans les différents travaux portant sur l'approche territoriale du développement s'impose la notion de proximité dans la fourniture de biens et services publics aux acteurs locaux (PECQUEUR, 1989 ; BERNARD et VICENTE, 2000). Elle renvoie non seulement aux valeurs morales, aux croyances, aux représentations, mais également au mode de coordination ainsi que des modalités de coordination. La proximité vient du partage d'un même point de vue commun par les acteurs localisés. Il est question de représentations d'une situation donnée avec pour effet la coordination entre les acteurs localisés (PROVIDENCE, 2015) et dont son fondement n'est autre qu'un "champ mutuel d'influences" (BRETON, 2004).

Or, la proximité cherche à expliquer les interactions des acteurs entre eux, mais également entre les acteurs et leur territoire. D'abord, les interactions entre les acteurs et leur territoire supposent la proximité géographique qui respecte une seule logique de distance. Celle-ci traduit à la fois les principes de déconcentration des services de l'administration centrale et les principes de décentralisation qui suppose une implication des acteurs locaux dans la gestion de leur territoire grâce aux administrations locales. Ensuite, les interactions entre les acteurs soulignent la "proximité organisée" qui comprend deux logiques. Une logique de similitude (la communauté des croyances et des savoirs) qui s'accroît sur les capacités des acteurs à se coordonner à partir d'un ensemble de règles partagées et approuvées (KIRAT et LUNG, 1995) et une logique d'appartenance (cadre partagé de règles de routines et de comportements) consistant à démontrer la capacité d'une organisation à faire interagir ses membres (TORRE et RALLET, 2005). La notion de proximité s'inscrit donc dans une dynamique d'interaction entre les acteurs et leurs territoires et entre les territoires.

En fait, l'approche territoriale du développement place les acteurs localisés et les spécificités territoriales au centre de la planification locale. Elle part du système de coordination entre les acteurs impliqués dans le développement de leur territoire et renvoie obligatoirement à la dimension politique de ces interactions de proximité. Cette dimension politique suppose une régulation de l'action collective qui passe par le jeu de pouvoirs hiérarchisés en vue de résoudre certains conflits socioéconomiques et territoriaux (AMABLE et PALOMBARINI, 2004 ; PROVIDENCE, 2015). Tout compte fait, ce sont là les véritables enjeux de la coordination organisationnelle et sociale, s'appuyant sur les intérêts communs des acteurs localisés.

En fait, la construction politique de la proximité découle de la façon dont les acteurs inventent des règles de stabilité susceptibles de transformer les initiatives locales en les fédérant dans des dynamiques de réseaux pour la production et de consommation des biens et services. Le territoire devient lui-même un produit compétitif et remplit le rôle d'accueil des flux humains, matériels et financiers. Ainsi, cela suppose la stabilité et la reproduction d'un système de mise en projet des territoires bien régulé (PROVIDENCE, 2015). Tout compte fait, la notion de proximité (géographique

et organisée), du point de vue d'un "système social ", peut être souhaitée ou subie (SEARLE, 2005). La proximité souhaitée donne souvent naissance à un accord collectif sur les projets et leur financement tandis que la proximité subie témoigne du conflit entre les acteurs localisés sur la nature des liens socioéconomiques et des choix de mise en projet de leur territoire.

Cette politique de mise en projet des territoires doit s'appuyer sur un climat de confiance entre les différents acteurs afin d'aboutir à une intelligence territoriale. Cette dernière est la combinaison de l'intelligence politique fondée sur la proximité souhaitée et de l'intelligence économique qui renvoie au mode de financement des territoires. Cette approche des relations de proximité, avec sa dimension politique, apparaît comme un fait institutionnel. La proximité dépasse donc la notion de "faible distance ", car les acteurs sont à la fois en interaction (proximité géographique) et se coordonnent cognitivement et politiquement (proximité organisationnelle) dans une logique d'action collective (PROVIDENCE, 2015). Il s'agit du dépassement d'une simple intelligence économique en se basant sur la compréhension des défis liés à la fourniture de biens et services publics de proximité qui suppose une planification stratégique et territorialisée du processus de développement national.

En réalité, toute stratégie nationale de développement devrait se baser sur une intelligence territoriale propre impliquant une construction harmonieuse des "différents échelons territoriaux ". Elle s'appuie, entre autres, sur une rénovation de l'état au moyen de politiques industrielles et sectorielles adaptées et un aménagement conscient du territoire. Un pareil changement de stratégie de mise en projet des territoires se trouve, bien sûr, dans la prise de conscience des modifications des règles du jeu géopolitique et économique mondiales. Ainsi, l'action de l'État, dans la nouvelle configuration globale et pour les pays les plus fragilisés, apparaît indispensable pour créer des réseaux d'acteurs localisés capables de faire face aux défis productifs et commerciaux (PROVIDENCE, 2015).

L'intelligence territoriale s'intéresse à la prospérité territoriale (création d'emploi et cohésion sociale). Celle-ci cherche à encourager les dynamiques locales et gérer de manière stratégique la diversité des différents échelons territoriaux par la création de réseaux (PAUTRAT et DELBECQUE, 2009). Cela invite à rendre les territoires visibles (surtout par le financement public) tout en organisant la vigilance économique pour faciliter leur croissance et protéger l'emploi. L'intelligence territoriale invite à créer la synergie des pouvoirs publics par des partenariats stratégiques : public/privé, public/groupements associatifs territoriaux et public/diaspora. C'est une remise en question des modalités traditionnelles d'intervention publique dans un environnement compétitif.

Dans le cas d'Haïti, l'intelligence territoriale veut associer l'État haïtien à ses partenaires locaux (Collectivités territoriales) pour un meilleur financement du processus de développement des échelons territoriaux. Elle souhaite permettre un impact positif s'articulant autour de la supervision de l'État et de l'encadrement financiers des échelons territoriaux (création et animation de réseaux). Le principal défi pour les pays pauvres comme Haïti est de créer cette dynamique de proximité entre les acteurs et leur territoire, de manière à initier les actions collectives. En ce sens, l'État devrait jouer un rôle de catalyseur du processus de développement local en encourageant les liens

de proximité et en établissant les principes de base de la compétitivité territoriale. Il s'agit de rassembler et de faire coopérer sur un territoire des entreprises d'un même secteur, des services publics, des universités et des centres de recherche " (PAUTRAT et DELBECQUE, 2009, p. 25).

Le développement d'une intelligence territoriale pose la problématique de l'aménagement du territoire, mais surtout celle concernant de formes de financement des biens et services publics. Elle s'intéresse à la construction de réseaux opérationnels dont le mode privilégié de fonctionnement est transversal et horizontal. La compétitivité territoriale fonctionne au moyen de réseaux coopératifs qui dépassent la simple logique ou compétence des entreprises (PROVIDENCE, 2015). Ainsi, la création de pôles de compétitivité relève d'un choix stratégique de politique de proximité qui place l'intelligence territoriale au centre de toute logique de financement des territoires.

En Haïti, les principes de la décentralisation exigent l'intervention de tous les élus locaux dans la planification du développement économique de leurs territoires. Ainsi, chaque échelon territorial pourrait "afficher leur identité et valoriser leur potentiel à partir de projets portés par les acteurs locaux eux-mêmes " (CHAUCHEFOIN, 2001, p. 6). Les autorités locales chercheraient à définir, à côté de l'État central, des instruments de régulation susceptibles d'accompagner les initiatives d'investissement dans le cadre de l'intelligence territoriale. Malheureusement, elles n'arrivent pas encore à créer des liens forts entre tous les acteurs localisés (tant publics que privés) afin de leur permettre d'augmenter l'intensité de leur relation.

L'intelligence territoriale veut également dire développer une forme de "gouvernance territoriale" capable de concilier les logiques organisationnelles des acteurs localisés avec les enjeux géographiques de la planification locale. Il faut pouvoir créer des interdépendances de proximité sous l'arbitrage des collectivités territoriales. Ceci étant dit, l'élaboration des politiques publiques territoriales (à l'échelle départementale) nécessite de s'interroger sur les choix organisationnels de financement des territoires. Au-delà de la nécessité pour les décideurs publics de fournir et d'entretenir des biens et services publics, il est primordial de faciliter le partage d'informations pour la prise en compte des initiatives socioéconomiques locales (PROVIDENCE, 2015). Les décideurs publics locaux peuvent faciliter l'établissement de cette "gouvernance territoriale" qui aura pour but de "mieux anticiper les évolutions du territoire grâce à une intelligence plus fine des contextes économiques et des stratégies d'entreprises" (CHAUCHEFOIN, 2001, p. 9)

En résumé, deux grandes approches complémentaires sont en fait envisageables lorsqu'on veut approfondir les relations de proximité dans la planification du développement territorial. Une première approche par la "compétitivité territoriale " et une seconde par la "mise en réseau des acteurs localisés ". De ce fait, il faut concevoir le territoire comme un espace politique et socioéconomique dynamique, dépassant un simple découpage territorial ou institutionnel (PECQUEUR et COURLET, 1992). Le territoire est dans ce cas une construction historiquement constituée, fondé sur des relations entre les acteurs localisés et sur lequel se déclinent les politiques publiques en actions publiques localisées. Le mérite de cette approche territoriale du développement est de considérer la proximité comme un facteur positif de développement en la ramenant à la notion de "territoire " (BERNARD et VICENTE, 2000 ; PROVIDENCE, 2015)

Cette étude sur le financement des territoires communaux par la Loi de finance locale 2017-2018 s'appuie sur la notion de proximité afin de mettre l'accent sur le caractère à la fois local et global du processus de développement national. Elle cherche à le démontrer par la logique de répartition spatiale des crédits qui peut révéler l'opposition des forces d'agglomération et de dispersion dans cette logique de financement de l'État haïtien. Ainsi, il est question de comprendre deux phénomènes qui apparaissent dans cette logique de financement des territoires communaux en Haïti : l'hétérogénéité et l'autocorrélation spatiales.

1.3 Les disparités spatiales dans la logique de financement des territoires Haïtiens par les budgets communaux 2017-2018

Pour analyser les disparités spatiales dans le financement des territoires communaux, nous faisons appel aux outils de l'analyse spatiale des données géoréférencées afin de démontrer le phénomène d'hétérogénéité spatiale. Ce phénomène suppose que chaque territoire est spécifique non seulement par sa configuration physique, mais surtout par les liens de proximité développés par les acteurs localisés. Le financement de chaque territoire devrait répondre à une stratégie de mise en projet de celui-ci à partir des spécificités locales dans une logique de complémentarité ou de voisinage.

Les variables mobilisées, pour expliquer les disparités spatiales, à travers les documents de Budgets des Collectivités communales, sont les suivantes :

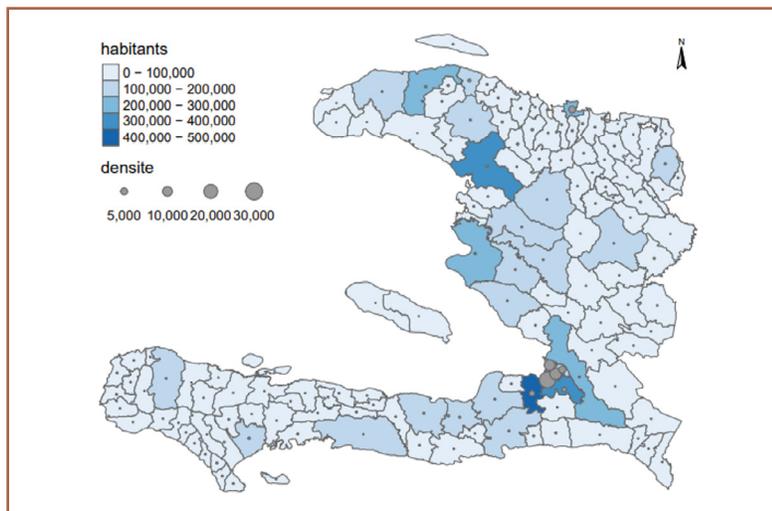
- Les recettes propres composées de la CFPB (contribution foncière de la propriété bâtie), de la patente, des autres recettes fiscales et des recettes non fiscales ;
- La dotation du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales (FGDCT) ;
- Les recettes extraordinaires;
- Les dépenses de fonctionnement;
- Les dépenses d'investissement;
- Les variables démographiques (population, superficie, etc.).

Pour le besoin de cette étude, nous utilisons des ratios qui seront traités à partir des packages d'analyse spatiale du Logiciel "R", ce qui nous permet de cartographier la réalité étudiée. Ainsi, les différents ratios visent justement à démontrer ces disparités territoriales.

La figure 1.1 présente la répartition spatiale de la population haïtienne selon le nombre approximatif d'habitants vivant dans chaque commune et leur densité (au kilomètre carré). Ainsi, plus de 70% des communes ont un effectif de moins de 100 000 habitants. C'est la tendance générale dans tous les départements du pays à l'exception de l'Ouest et de l'Artibonite où le nombre d'habitants par commune semble être très élevé. La seconde grande tendance sur la carte regroupe les communes dont la population varie entre 100 000 et 200 000 habitants. Les six communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Pétion Ville, Delmas, Portau-Prince, Carrefour, Cité Soleil et Croix-des-

Bouquets) accueillent au moins 300 000 habitants chacune. Les communes du Cap-Haïtien, de Port-de-Paix et de St Marc enregistrent un effectif compris entre 200 000 et 300 000 habitants.

FIGURE 1.1 : – Répartition communale de la population Haïtienne / la densité



Quand on regarde la distribution pour la variable de densité de la population on constate qu'il y a une forte concentration dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (entre 10 000 et 20 000 habitants par Km² par commune) et le Cap-Haïtien avec une densité d'environ 5 000 habitants par kilomètre carré. Les autres communes du pays affichent une densité beaucoup plus modérée de moins de 5000 habitants au km². Cette concentration spatiale aurait l'avantage d'accentuer l'urbanisation, mais le manque d'infrastructures publiques et l'absence de véritables schémas ou plan d'aménagement du territoire ont permis le développement des bidonvilles et des constructions anarchiques. En fait, on peut se poser la question de la gestion du territoire en mettant l'accent sur la pression exercée par exemple sur les ressources en eau.

La figure 1.1 permet de mieux comprendre les disparités spatiales en partant de la variable de densité qui ramène la population de chaque ville à sa superficie. Cet indicateur confirme les deux tendances de la répartition communale de la population en ce sens où les communes des deux départements ayant enregistré la plus forte densité demeurent l'Ouest et l'Artibonite. Ces constats permettent également d'entrevoir les options d'aménagement du territoire haïtien, sachant combien il est nécessaire de lutter contre des phénomènes comme les constructions anarchiques, la pauvreté et l'exclusion sociale, les crises sociopolitiques récurrentes, etc

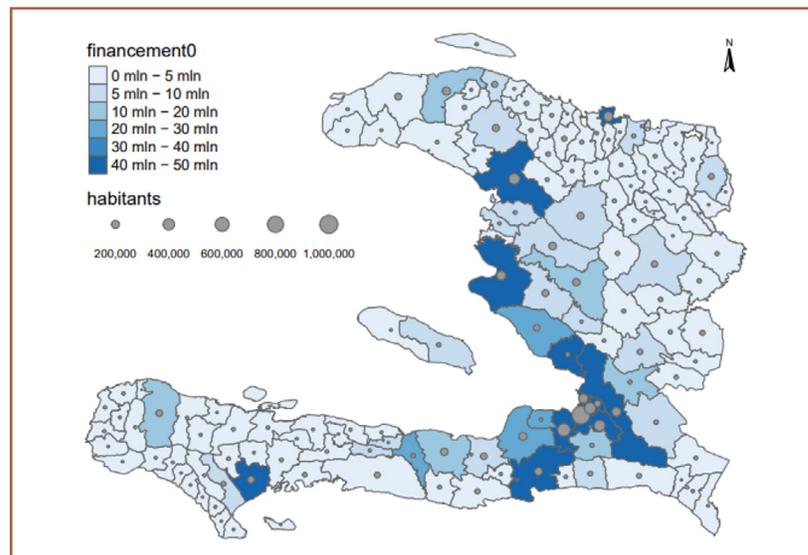
Or la répartition spatiale invite les décideurs publics à mieux penser les actions publiques localisées, découlant des politiques publiques sectorielles, afin de fournir les biens et services publics adaptés aux besoins des contribuables. De ce fait, les actions publiques localisées dérivent en grande partie de la stratégie des collectivités territoriales à exercer les compétences que leur confèrent les Lois de la république. Le financement des collectivités communales doit donc faciliter notre compréhension de la stratégie de l'État haïtien à financer le développement territorial. La stratégie de gouvernance peut également révéler le choix des dirigeants à maintenir, voire

même renforcer, les disparités socioéconomiques et territoriales. Avant de présenter les données concernant les dépenses d'investissement et celle sur le fonctionnement des communes, il convient d'analyser la répartition spatiale des recettes propres de ces collectivités communales. Le but étant de comprendre la contribution des acteurs localisés selon le principe de financement des actions publiques par l'impôt.

En effet, la figure 1.2 discute de la répartition communale en présentant l'interaction entre les recettes propres et le nombre d'habitants pour chaque territoire communal. D'abord les recettes propres sont représentées sur la carte sous l'appellation "financement0 " dont les modalités sont les suivantes : moins de 5 millions de gourdes, entre 5 millions et moins de 10 millions, entre 10 millions et moins de 20 millions, entre 20 millions et moins de 30 millions, entre 30 millions et moins de 40 millions, entre 40 millions et plus. Ensuite, l'indicateur "NB. Habitants " qui présentent cinq modalités : moins de 200 000 habitants, entre 200 000 et 400 000 habitants, entre 400 000 et 600 000 habitants, entre 600 000 et 800 000 habitants et à partir de 800 000 habitants. L'analyse croisée de ces deux variables permettra d'approfondir le phénomène des disparités territoriales.

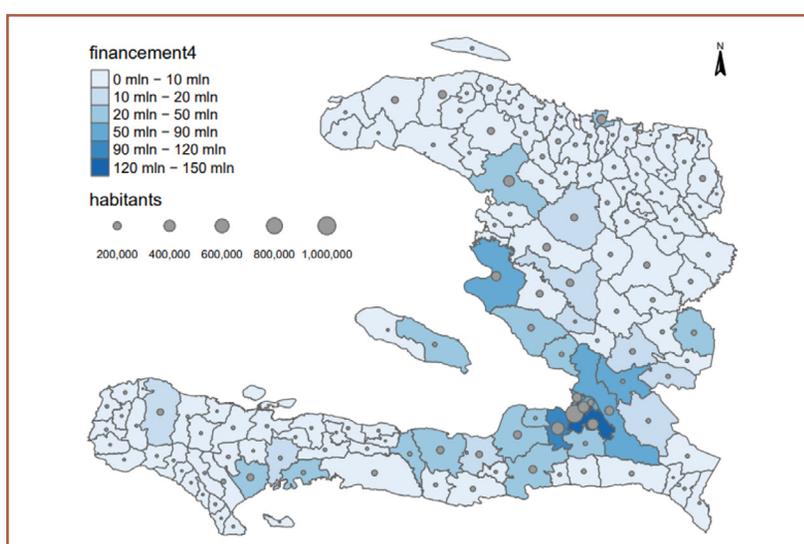
En termes de contribution des citoyens dans le financement de leur territoire, les mêmes disparités spatiales sont à déplorer. Les communes du département de l'Artibonite et du département de l'Ouest ont contribué au moins à 10 millions de gourdes de recettes propres. Cependant on doit souligner les communes les plus performantes comme les six communes de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (Carrefour, Port-au-Prince, Pétion-Ville, Delmas, Cité Soleil, Tabarre et Croix-des-Bouquets) et la commune de Cabaret qui ont cotisé à plus de 50 millions de gourdes chacune dans l'Ouest tandis que cette performance a été enregistrée dans seulement deux communes de département de l'Artibonite : Gonaïves et St-Marc. Ce peloton de communes de première catégorie est complété par trois Communes chefs-lieux des départements du Nord, du Sud et du Sud-Est, soit respectivement les communes du Cap-Haïtien, des Cayes et de Jacmel.

FIGURE 1.2 – Répartition spatiale des recettes propres / la population



Les recettes propres des communes du département de la Grand 'Anse n'atteignent pas 5 millions de gourdes chacune à l'exception de Jérémie, le Chef-lieu, qui enregistre environ 20 millions de gourdes. C'est le même constat pour les autres départements (excepté l'Ouest et l'Artibonite) dont la tendance en termes de recettes propres est de moins de 5 millions de gourdes. Il s'agit encore une fois d'une disparité spatiale grave qui expliquerait la situation de pauvreté extrême dans ces territoires et surtout l'incapacité des décideurs publics à penser le développement de ces localités. Cette disparité invite également à questionner la fourniture de biens et de services publics de proximité aux citoyens de ces territoires. Ce qui suppose de regarder à la fois la répartition spatiale des dépenses d'investissement et celle des dépenses de fonctionnement.

FIGURE 1.3 – Répartition spatiale des dépenses d'investissement / la Population



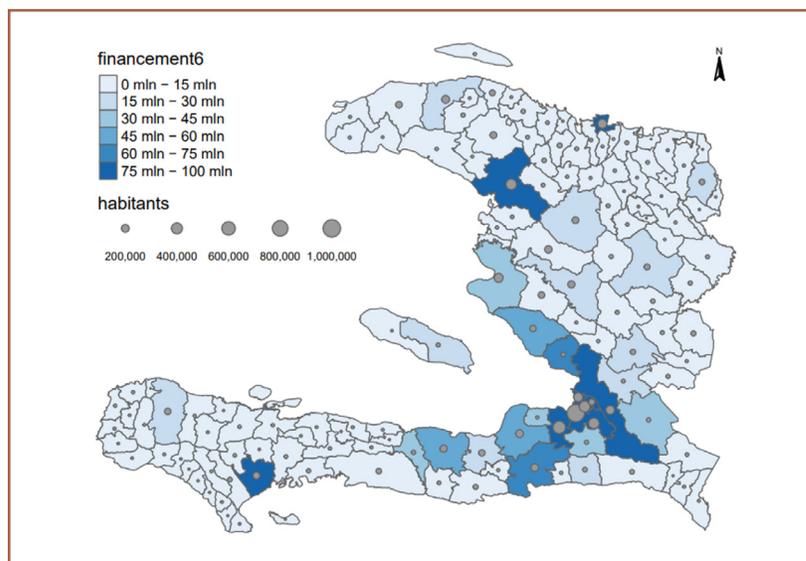
La figure 1.3 présente la répartition spatiale des dépenses d'investissement par rapport à la population localisée, ce qui donne une idée sur la fourniture de biens publics dans chaque territoire communal. Le nombre d'habitants par commune est représenté par des cercles allant du plus petit (moins de 200 000 habitants) jusqu'à la plus grande agglomération (de 800 000 habitants et plus). La variable "dépenses d'investissement" est classée suivant six modalités (moins de 10 millions de gourdes, de 10 millions à moins de 20 millions, de 20 millions à moins de 50 millions, de 50 millions à moins de 90 millions, de 90 millions à moins de 120 millions de gourdes et plus de 120 millions de gourdes).

Sur la figure 1.3, on constate une logique de financement de la fourniture des biens publics qui accentue les déséquilibres sur le territoire haïtien. Les communes du département de l'Ouest reçoivent la plus grande part des investissements au moins 10 millions chacune, avec une concentration des investissements dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Ainsi les communes de Pétion-Ville, de Delmas, de Tabarre, de Port-au-Prince et de Cité Soleil ont reçu plus de 120 millions de gourdes tandis que Croix-des-Bouquets Gantier et Carrefour ont une dotation comprise entre 90 et moins de 120 millions de gourdes de dépenses d'investissement.

La dynamique de financement des autres départements du pays semble adopter la règle des disparités spatiales, car on constate que même dans certains Chefs-lieux les dépenses d'investissement n'atteignent pas 10 millions de gourdes. C'est le cas des départements du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre dans lesquels toutes les communes ont une dotation de moins de 10 millions de gourdes. Cette réalité est légèrement différente dans les départements du Sud-Est, du Sud, de la Grand 'Anse, de l'Artibonite, des Nippes et du Nord où l'exception se retrouve surtout dans la dotation des Chefs-Lieux qui est comprise entre 20 millions et 50 millions de gourdes, en termes de dépenses d'investissement. Encore une fois, les disparités territoriales sont très visibles dans la logique de financement de la fourniture de biens publics qui ne tient pas compte de dynamique de répartition des populations locales sur le territoire national.

La figure 1.4 présente la répartition spatiale de la dotation communale en termes de dépenses de fonctionnement par rapport au nombre d'habitants sur chaque territoire. Cette variable entend nous renseigner, cette fois, sur la fourniture de services publics de proximité aux acteurs localisés. Les modalités pour la variable sont : moins de 15 millions de gourdes, de 15 millions à moins de 30 millions, de 30 millions à moins de 45 millions, de 45 millions à moins de 60 millions, de 60 millions à moins de 75 millions et de 75 millions à 100 millions de gourdes. La figure 1.4 suppose également qu'on analyse cette répartition spatiale des dépenses de fonctionnement par rapport au nombre d'habitants par commune afin de constater les disparités spatiales.

FIGURE 1.4 – Répartition spatiale des dépenses de fonctionnement / la Population



Comme dans les cas précédents, la logique de financement des territoires communaux par les crédits de fonctionnement révèle la prédominance de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince avec ses six communes qui absorbent chacune au moins 75 millions de gourdes. À l'échelle nationale seulement trois autres municipalités (Cap-Haitien, Gonaïves et Cayes, respectivement Chefs-lieux des départements du Nord, de l'Artibonite et du Sud) reçoivent une dotation similaire. Dans ces trois départements, les autres communes, comme dans les autres départements du pays, seulement moins de 15 millions de gourdes sont disponibles pour financer la fourniture de services

publics dans chaque commune. Il y a lieu, encore une fois, de constater l'ampleur des disparités spatiales qui souligne le manque de stratégie efficace d'accompagnement du processus de développement des territoires communaux.

Somme toute, les différents indicateurs présentés jusqu'ici révèlent une anomalie, en termes de disparités spatiales, dans la planification du processus de développement territorial par les budgets communaux. Il s'agit du phénomène d'hétérogénéité spatiale qui n'est pas prise en compte dans la logique de dotation des crédits communaux. L'omission de ce phénomène se traduit par non seulement l'inadéquation de la fourniture de biens publics communaux par rapport aux populations localisées, mais également par l'inefficacité des services publics de proximité proposés aux contribuables dans ces territoires. Pour compléter cette analyse, il convient maintenant d'identifier le second phénomène spatial qui suppose l'autocorrélation dans le choix d'allocation des ressources aux communautés locales.

1.4 L'imbrication territoriale par rapport à la logique de financement des territoires haïtiens par les budgets communaux 2017-2018

Logique de financement des territoires communaux par les allocations budgétaires, dans le cadre de la fourniture de biens et services publics de proximité, doit être analysée selon les principes de complémentarité territoriale et de compétitivité locale. Il s'agit du caractère intégré du processus de développement territorial qui invite à considérer l'unité géographique du territoire haïtien en fonction des spécificités locales. Ainsi, les territoires communaux sont pris dans des relations de voisinage et ces dernières déterminent les dynamiques locales sachant que les phénomènes sociopolitiques et économiques débordent les limites territoriales. D'où la nécessité de prendre en compte l'imbrication territoriale afin de comprendre les interactions spatiales qui sont considérées, dans la littérature économique sur le développement territorial, comme le fondement du "phénomène d'autocorrélation" (PROVIDENCE, 2015). Ainsi, ce qui se passe sur un territoire communal dépend de ce qui se passe sur les autres territoires communaux, mais ça décroît avec la distance.

L'autocorrélation suppose que les observations géoréférencées ne sont pas indépendantes et encore moins neutres. Pour comprendre l'intérêt de considérer cette dimension de voisinage, il faut seulement accepter l'énoncée suivante : "le montant total des crédits disponibles pour financer la fourniture de biens et de services publics de proximité est réparti à l'ensemble des territoires communaux suivant une logique de financement arrêtée par l'État haïtien". De ce fait, plus un territoire communal reçoit une plus grande part de dotation initiale, moins les autres territoires auront une part importante. Cela suppose que la logique de répartition des crédits peut révéler la stratégie nationale de financement du processus de développement du pays en démontrant les pôles de développement qui sont définis ou choisis par les décideurs publics. Autrement dit, grâce aux relations de voisinage on peut démontrer les dynamiques régionales de management des territoires communaux, tout en identifiant les valeurs atypiques c'est-à-dire les anomalies dans ces dynamiques régionales de fourniture de biens et services publics de proximité.

Pour mesurer cette interaction entre nos observations, nous allons utiliser une matrice d'interactions spatiales. Il s'agit d'une matrice carrée comportant N lignes et N colonnes que l'on nomme M dont les termes diagonaux sont nuls et les termes non diagonaux varient en fonction des relations de voisinage entre une commune i et ses voisins j .

Soit p le plus proche voisin calculé à partir de la distance des centroïdes des municipalités. La matrice contigüe prend alors la forme générale suivante :

$$M_{ij} = \frac{M_{ij}(p)}{\sum_b M_{ij}(p)}$$

Avec M_{ij} tel que : $M_{ij}(p) = 0$ si $i = j$
 $M_{ij}(p) = 1$ si $d_{ij} \leq d_i(p)$
 $M_{ij}(p) = 0$ si $d_{ij} > d_i(p)$

1.1

Où chaque terme M_{ij} représente la façon dont la municipalité i et la municipalité j sont connectées spatialement. Afin de normaliser l'influence du voisinage sur chaque municipalité, cette matrice est standardisée (la somme des lignes est égale à l'unité). Dans ce travail nous allons utiliser des matrices de 1 à 4 plus proches voisins pour mesurer l'intensité des interactions spatiales et identifier le nombre de voisins le plus significatif.

Soit Y , le financement total (investissement et fonctionnement) dans les communes, si M est notre matrice de voisinage et Y le vecteur des N observation de cette variable spatialisée alors l'autocorrélation suppose : $MY_i = \epsilon_j M_{ij} Y_j$. Il s'agit de la mesure de l'intensité de l'effet global sur la i -ième financement communal (le ratio : recettes totales sur le nombre d'habitants) des valeurs prises par la variable Y ailleurs dans les autres communes (JAYET, 2001 ; PROVIDENCE, 2015). Les tests sont réalisés avec le langage statistique de programmation R.

À ce niveau, l'Indice de Moran est le plus souvent utilisé pour attester de ce phénomène d'autocorrélation spatiale. Statistiquement, il s'agit du rapport de la covariance sur la variance et les économètres spatiaux s'accordent à dire que l'indice I de Moran est très robuste et donc la plus utilisée (CLIFF et ORD, 1981 ; ANSELIN, 1988a ; OLIVEAU, 2010). Cet indice de Moran soutient que : "plus le nombre de voisins est élevé, plus l'individu a de poids dans la matrice de pondération" (OLIVEAU, 2010, p. 53). Ce qui pousse les chercheurs à standardiser en ligne la matrice pour diminuer ces effets de poids (GALLO, 2000 ; ANSELIN, 1988b).

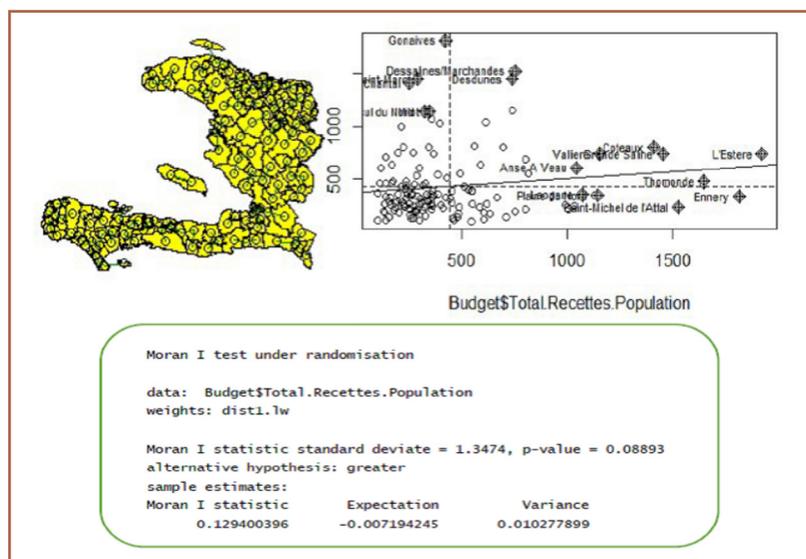
Pour interpréter les résultats de l'indice I de Moran, on part de la covariance d'un point et de ses voisins, en ramenant le résultat à la variance de l'ensemble des points (OLIVEAU, 2010). Le résultat peut varier entre -1 (autocorrélation spatiale négative : les valeurs des variables pour les individus voisins sont opposées par rapport à la moyenne) et +1 (autocorrélation spatiale positive : les voisins se ressemblent). À noter que le résultat n'est pas forcément borné entre -1 et +1. Toutefois, quand il prend la valeur zéro il y a absence d'autocorrélation spatiale négative ou positive. La valeur de l'indice de Moran peut être interprétée comme la part de variance explicable par le voisinage (PROVIDENCE, 2015). "Un indice de Moran de 0,25 attribuerait ainsi 25% de la variance

aux valeurs dans le voisinage " (OLIVEAU, 2010, p. 54). Pour s'assurer que l'indice de Moran obtenu est significatif, il faut considérer la probabilité (p-value). Si la valeur de probabilité est très faible, pour un intervalle de confiance d'au moins 95%, elle suppose que la relation de voisinage est très significative. Si elle est très forte, cela suppose que la relation n'est pas significative.

Toutefois, la statistique "I" de Moran étant globale, elle ne permet guère d'évaluer la structure, au niveau municipal, de l'autocorrélation. Ainsi, pour comprendre les localisations atypiques ou les poches de non-stationnarité locale : comme une commune riche (en matière de crédits d'investissement et de fonctionnement) entourée de communes pauvres (îlot de richesse), ou à l'inverse, une commune pauvre au milieu des communes riches (mouton noir), etc. Dans cette optique, il convient d'utiliser d'autres indices tels que le diagramme de Moran (ANSELIN, 1996) ou les indicateurs locaux d'association spatiale (LISA) (ANSELIN, 1995). Dans ce travail, nous utilisons à la fois le diagramme de Moran et les indicateurs locaux d'associations spatiales dans un souci de continuité et de clarté.

La figure 1.5 présente les interdépendances dans la logique de financement des territoires pour un (1) plus proche voisin. Trois informations sont données dans cette figure. Une carte modélisant la relation de voisinage pour un plus proche voisin, le test d'autocorrélation spatiale avec les valeurs de l'Indice de Moran exprimant l'intensité de l'autocorrélation et le test de diagramme de Moran soulignant les valeurs atypiques dans les dynamiques régionales.

FIGURE 1.5 – Tests de Moran pour 1 plus proche voisin



Les résultats d'Indice de Moran dont la valeur est $I = 0.13$, si on arrondit, confirme qu'il y a effectivement autocorrélation spatiale (positive) entre les observations (Y) dans chaque commune. Ceci dit, la valeur que prend Y dans les communes, les financements des territoires communaux pour la fourniture de biens et services publics de proximité, est influencée globalement à environ 13% par le voisinage. Toutefois, la valeur de la probabilité étant élevée, soit $p.value = 0.089$, la relation n'est donc pas significative.

Comme cet indice global d'autocorrélation positive entre les observations ne permet pas de voir les localisations atypiques, le diagramme de Moran est proposé afin d'approfondir l'analyse dans cette relation de voisinage.

En effet, sur la figure 1.5 on constate la distribution sous la forme de nuage de points des observations de Y dans les différentes localisations. Ainsi, le plan est partagé en quatre (4) quadrant dans un repère orthonormé. La diagonale qui coupe ce repère démontre les deux grandes tendances dans les relations de voisinage : les autocorrélations positives en haut et les autocorrélations négatives en dessous de la diagonale. Dans le diagramme de Moran on peut identifier le premier quadrant, noté HH (commune associée à une valeur élevée entourée de communes associées à des valeurs élevées), en haut et à droite sur le diagramme, le second quadrant noté BB (commune associée à des valeurs faibles entourées de communes associées à des valeurs faibles) en haut et à gauche, le troisième quadrant noté HB (commune associée à des valeurs élevées entourées de communes associées à des valeurs faibles) en bas et à droite et enfin le quatrième quadrant noté BH (commune associée à des valeurs faibles entourées de communes associées à des valeurs élevées) en bas et à gauche.

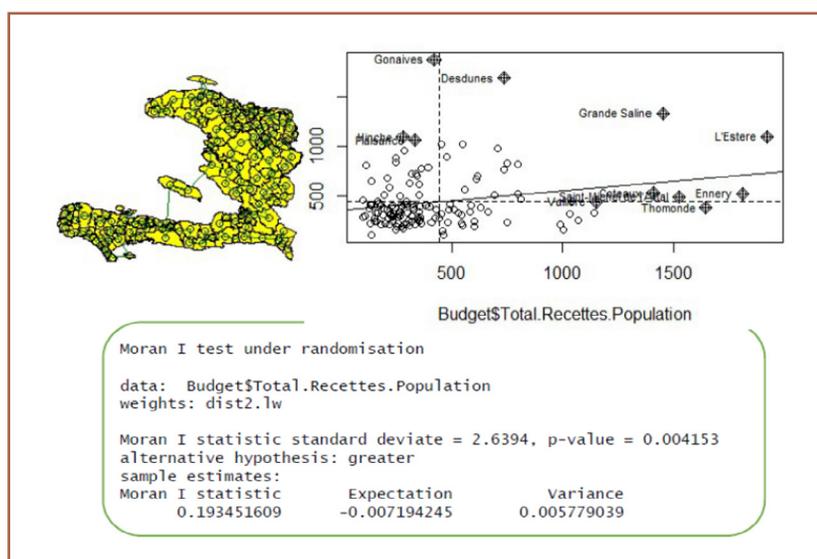
Sur le diagramme de Moran pour un plus proche voisin le quadrant BH enregistre la plus forte concentration des observations. Cette dernière suppose qu'il y a de profondes disparités spatiales et le financement des territoires communaux n'est pas optimal, ce qui expliquerait le phénomène de paupérisation des localités haïtiennes. Aussi, on peut souligner que les valeurs atypiques se retrouvent dans les trois autres quadrants :

- BB avec des communes comme : Gonaïves, Chantal, Acul du Nord, Saint Marc ;
- HH avec des communes comme : Marchant Dessalines, Desdunes, Vallière,
- Coteaux, Anse-à-Veau, L'Estère, Thomonde ;
- HB avec des communes comme : Ennery, Plaine du Nord, Saint Michel de l'Atallaye.

Les communes du quadrant HB, plus Tomonde représente une autocorrélation spatiale négative suivant la diagonale. Donc, le diagramme de Moran permet de détecter les localisations atypiques, c'est-à-dire les communes qui dévient du schéma global d'association spatiale. Cela dit, on peut visualiser l'autocorrélation spatiale à partir de la statistique "I" de Moran cependant, elle serait plus détaillée quand on va présenter plus loin, les indices locaux de Moran.

La figure 1.6 suivante reprend la même analyse des tests de Moran pour, cette fois, deux plus proches voisins. La distribution spatiale des observations permet de constater qu'il y a bien autocorrélation spatiale positive entre les territoires communaux, avec un indice de Moran $I = 0.193$. Autrement dit, l'intensité des interdépendances entre les valeurs de Y (financement des territoires communaux en Haïti) est plus forte que pour la relation de voisinage précédente (un plus proche voisin) et la valeur de la probabilité (p-value) est très faible (0.0042) suppose que la relation est significative. Donc, les valeurs de notre variable sont expliquées à environ 20% par les valeurs qu'elle prend dans les territoires communaux voisins.

FIGURE 1.6 – Tests de Moran pour 2 plus proches voisins



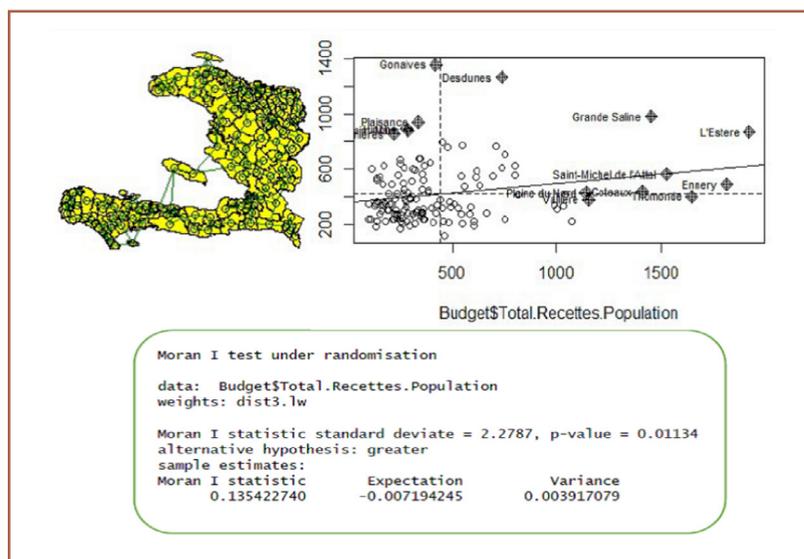
Or sur le diagramme de Moran, de la figure 1.6, on remarque la même tendance que précédemment pour le quadrant BH dans lequel il y a une forte concentration. Il s'agit des communes dont les dotations sont élevées qui sont entourées de communes de dotations très faibles. Cependant, on remarque que la diagonal se décale légèrement vers le haut pour expliquer les tendances régionales d'autocorrélation négative. Quant aux valeurs aberrantes ou atypiques, les trois autres quadrants désignent les tendances de territoires communaux :

- BB avec des communes comme : Gonaïves, Hinche, Plaisance
- HH avec des communes comme : Grande Saline, Desdunes, L'Estère, Saint Michel de l'Atallaye, Coteaux et Ennery ;
- HB avec des communes comme : Vallières et Thomonde.

Les communes du quadrant HB (Vallières et Tomonde) et du quadrant BB (Saint Michel de l'Atalaye, Coteaux et Ennery) représentent les valeurs aberrantes d'une autocorrélation spatiale négative suivant la diagonale. Donc, le diagramme de Moran permet de détecter ces localisations atypiques sur le territoire haïtien, c'est-à-dire les communes qui dévient du schéma global d'association spatiale.

La figure 1.7 présente les tests de Moran pour les distributions des observations avec une matrice de trois plus proches voisins. La carte donne une idée des connexions spatiales des territoires communaux dans cette relation de voisinage. L'Indice de Moran atteste une nouvelle fois la présence d'autocorrélation spatiale positive entre les observations de notre variable Y. Selon la valeur de l'indice de Moran, on constate une influence des territoires communaux voisins d'environ

FIGURE 1.7 – Tests de Moran pour 3 plus proches voisins

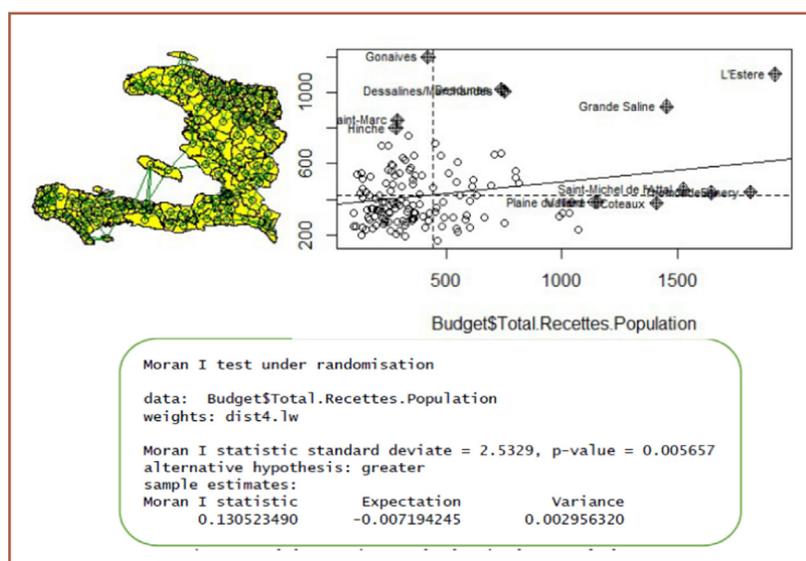


14%. La valeur de la probabilité est de 0.0042, ce qui atteste que la relation est significative. Cette intensité est bien supérieure aux données enregistrées pour un plus proche voisin (figure 5), soit environ 13% (non significative), mais elle inférieure à l'intensité de 19% (significative) pour deux plus proches voisins.

Sur le diagramme de Moran de la figure 1.7, il convient de souligner les résultats suivants :

- Le quadrant BH enregistre une forte concentration de communes fortement dotées en ressources et qui sont entourées de communes dont les dotations sont très faibles.
- o Le quadrant BB pointe du doigt quatre territoires communaux avec des valeurs atypiques positives (Gonaïves, Plaisance, Vallières et Saint Marc)
- Le quadrant HH souligne les valeurs aberrantes dans cinq territoires communaux. Quatre de ces territoires communaux se retrouvent en haut de la diagonale (Desdunes, Grande Saline, L'Estère et Saint Michel de l'Atalaye) et une valeur aberrante dans ce quadrant se retrouvant sous la diagonale (Ennery).
- Le quadrant HB souligne quatre autres valeurs aberrantes des communes comme Vallière, Plaine du Nord, Coteaux et Thomonde.

FIGURE 1.8 – Tests de Moran pour 4 plus proches voisins



La figure 1.8 présente notre dernier choix de voisinage (4 plus proches voisins) pour analyser l'autocorrélation spatiale des observations sur les différents territoires communaux. L'indice global de Moran souligne, une fois de plus, la présence d'une autocorrélation spatiale positive avec une interdépendance spatiale 13% (I de Moran = 0.13) en fonction du voisinage. La valeur de la probabilité est peu élevée (p-value=0.011), cela suppose que la relation est significative. Cette intensité traduit une tendance à la baisse des interactions spatiales entre les territoires voisins par rapport aux deux intensités précédentes pour respectivement deux plus proches voisins (20%) et trois plus proches voisins (14%).

Sur la figure 1.8, on remarque également que le diagramme de Moran présente une légère différence du côté des valeurs aberrantes dans les quadrants HH et HB. La tendance de concentration des observations dans le quadrant BH traduit les disparités territoriales dans le financement des biens et services publics de proximité sur ces territoires. Quant à la distribution des valeurs atypiques, on peut noter :

Dans le quadrant BB on retrouve les communes comme : Gonaïves, Saint Marc et Hinche;

Dans le quadrant HH, il y a les communes de : Marchants Dessalines, Desdunes, L'Estère et Grande Saline ; Dans le quadrant HB, on a des communes comme : Saint Michel de l'Atallaye, Coteaux, Plaine du Nord, etc.

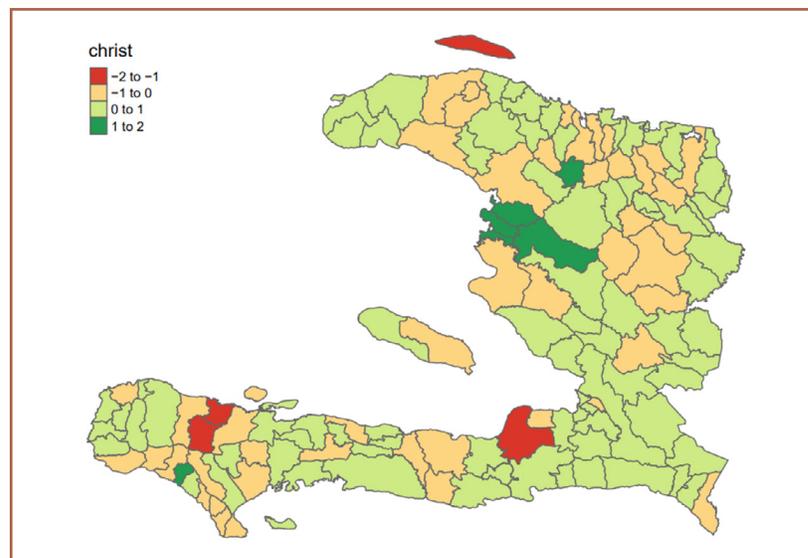
Le diagramme de Moran permet d'analyser l'instabilité spatiale locale à partir de la variable spatialement décalée "MZt" en fonction des variations de Zt. En effet, les valeurs prises par le financement des territoires communaux varient selon la localisation et même en fonction de la stratégie nationale de développement du pays. Ce qui va nous amener à considérer, dans notre analyse des relations de voisinage, la matrice avec deux plus proches voisins. Cette dernière traduit la plus forte influence du voisinage dans la dotation des ressources aux collectivités communales. Pour compléter cette analyse de l'autocorrélation spatiale positive pour deux plus proches voisins, de

la logique de financement des territoires communaux, il faudra faire appel aux indices locaux de Moran. Il s'agit de repérer sur une carte les poches locales d'autocorrélation spatiale qui seront utiles pour expliquer non seulement l'influence de chaque territoire communal, mais surtout des groupements de territoire dont les valeurs peuvent être, soient très faibles ou faibles, soient fortes ou très fortes. Et qui tirent le niveau d'autocorrélation spatiale vers le haut. Dans ce cas, les valeurs atypiques des territoires communaux dont les dotations sont différentes de leurs voisins sont devenues visibles par les dynamiques régionales d'association spatiale. Également, il s'agit de constater rapidement les disparités spatiales afin de penser toute action de rééquilibrage des dynamiques territoriales.

La figure 1.9 présente la carte de la répartition spatiale des indices locaux de Moran selon l'intensité ou le sens de l'interdépendance entre les territoires communaux voisins. Et comme pour l'indice de Moran global, l'intensité des relations de voisinage varie de $]-1 \text{ à } +1[$ sachant qu'une valeur de l'indice égale à zéro indique une absence d'autocorrélation. Cependant quand l'indice est autour de -1 , il y a autocorrélation spatiale négative et elle sera positive quand elle tend vers 1 . En dessous de cette échelle, il y aura des valeurs aberrantes négatives tandis qu'au-dessus se retrouveront des valeurs aberrantes positives.

Sur la carte, les valeurs locales aberrantes sont de couleur "rouge " (de -2 à -1), la présence d'autocorrélation locale négative est couleur "orange" (de -1 à zéro),

FIGURE 1.9 – Les indices locaux d'autocorrélation des territoires communaux



la présence d'autocorrélation spatiale positive est de couleur "verte " et les valeurs locales aberrantes positives sont de couleur "verte olive ".

Sur la figure 1.9, les valeurs aberrantes négatives dans trois départements: le territoire de "Ile de la Tortue " dans le Nord-Ouest, le territoire communal de " Léogane " dans l'Ouest, et les communes de "Beaumont " et "Corail " dans la Grand'Anse. Les regroupements de territoires communaux marqués par la présence d'autocorrélation spatiale négative

sont distribués dans tous les départements du pays, à l'exception de l'Ouest et du Sud-Est. Les regroupements de territoires communaux marqués par la présence d'autocorrélation spatiale positive sont également distribués sur tout le territoire haïtien. Enfin, les valeurs aberrantes positives se retrouvent dans les départements du Sud (la seule commune du "Port-à-Piment ") de l'Artibonite (la Commune de Marmelade et un regroupement des communes de " L'Estère ", de "Desdunes ", de " Grande Saline " et de "Marchants Dessalines ").

La lecture de la figure 1.9 montre bien l'impact du voisinage dans l'appréhension du phénomène de financement des territoires communaux au moyen des crédits budgétaires locaux. Elle nous permet de constater des poches étendues montrant des foyers de faibles financements en "orange " et des zones où les financements sont plus forts en "vert ". On voit une autre poche apparaître, qui se trouve dans l'Artibonite en " Verte olive ", où le financement de ces territoires communaux semble optimal ?

1.5 Conclusion

La prise en compte des phénomènes d'hétérogénéité et d'autocorrélation spatiale constitue un apport majeur à l'étude des disparités territoriales et du manque d'efficacité de la stratégie de financement des territoires communaux par les crédits budgétaires locaux. Elle a permis de dépasser les conceptions centralisatrices de la stratégie actuelle de développement du pays pour intégrer la dimension spatiale qui place les acteurs localisés et leurs territoires au cours du processus. Il s'agit d'une remise en question des choix d'allocation budgétaires qui semblent permettre les disparités territoriales et annule toute intelligence territoriale pour un développement intégré des territoires communaux. L'objectif ce travail était d'utiliser les outils d'analyse spatiale pour démontrer le caractère inclusif et complémentaire du processus de développement territorial.

Deux axiomes ont guidé notre analyse spatiale de la logique d'allocation des crédits budgétaires locaux. D'abord, il fallait démontrer le caractère discriminatoire de la logique de financement des territoires communaux par les budgets locaux conduisant à des disparités territoriales. Des ratios sont utilisés et une présentation cartographique de chaque ratio facilite l'étude de ces disparités spatiales. Ensuite, de mesurer l'intensité des interdépendances spatiales des territoires communaux afin de comprendre la portée de l'intelligence territoriale choisie par la logique d'allocation des crédits budgétaires locaux. Pour cela, des tests d'autocorrélation spatiale des observations géographiques sont utilisés pour comprendre l'intensité des interactions spatiales au niveau global [Indice global de Moran] et au niveau local [Digramme de Moran et Indices locaux de Moran].

Concernant le premier axiome, les résultats pour les différentes variables [recettes propres de communes, dépenses d'investissement, dépenses de fonctionnement et population locale] montrent en effet des disparités territoriales profondes dans la logique d'allocation des crédits budgétaires. Quand on ramène les trois premières variables sur le nombre d'habitants [sur les figures 2, 3 et 4], le caractère discriminatoire de la logique d'allocation apparaît. Cette discrimination se manifeste dans la fourniture de biens et services publics de proximité aux acteurs localisés en donnant la priorité

aux territoires communaux de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et à certains Chefs-lieux des départements. La relation prédite dans l'axiome 1 a donc été confirmée par les observations.

Concernant le second axiome, les résultats des différents tests de Moran [les indices globaux et locaux et le diagramme] ont détecté la présence d'autocorrélation spatiale entre les territoires communaux. Du plus proche voisin à quatre plus proches voisins, les intensités des relations de voisinage attestent que les interdépendances territoriales sont très significatives et déterminent des poches de similitude [positive ou négative] capables d'expliquer les dynamiques régionales. Autrement dit, ces résultats démontrent le caractère inclusif et complémentaire de toute logique de financement des territoires communaux à des fins de produire du développement territorial. Quand on ne tient pas compte de ces interdépendances spatiales, la logique d'allocation budgétaire ne contribue pas à une véritable intelligence territoriale. Ce qui confirme la relation prédite dans l'axiome 2 de notre travail qui supposait que la logique de financement des territoires communaux par les crédits budgétaires ne tient pas compte des interactions spatiales entre ces territoires.

L'analyse spatiale des dotations communales de crédits budgétaires révèle deux grandes anomalies dans la logique de financement de ces territoires. La première anomalie considère la légitimation des disparités territoriales et socioéconomiques qui vient d'un choix non éclairé des dirigeants de concevoir le territoire haïtien et les relations de proximité entre les acteurs localisés sur une base discriminatoire. D'où la formule "Tout changement par et pour l'aire métropolitaine de Port-au-Prince" ? Il faut simplement prendre comme exemples les constructions anarchiques à travers la République, l'exode rural, etc. La seconde anomalie se retrouve dans le manque de vision ou de considérations globales dans les stratégies nationales de développement territorial. L'État haïtien ne peut pas faire une gestion prévisionnelle et stratégique du territoire, car il est trop dépendant des événements conjoncturels.

Références

AMABLE, Bruno et Stefano PALOMBARINI (juin 2004). "Une approche néo-réaliste de l'économie politique douzième rencontre internationale du GERPISA". In : Comment penser la variété du capitalisme et la diversité des modèles productifs. Paris.

ANSELIN, Luc (1988a). "Lagrange multiplier test diagnostics for spatial dependence and spatial heterogeneity". In : *Geographical Analysis* 20, p. 1-17. <https://doi.org/10.1111/j.1538-4632.1988.tb00159.x>

- (1988b). *Spatial econometrics: methods and models*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- (1995). "Local indicators of spatial association (LISA)". In: *Geographical analysis* 27.2, p. 93-115. <https://doi.org/10.1111/j.1538-4632.1995.tb00338.x>
- (1996). "Spatial analytical perspectives on GIS". In : sous la dir. de Manfred Fischer Henk SCHOLTEN et David UNWIN. Londres : Taylor et Francis. Chap. The moran scatterplot as an ESDA tool to assess local instability in spatial association, p. 111-125 <https://doi.org/10.1201/9780203739051>

ANSELIN, Luc et Anil BERA (1998). "Handbook of applied economics statistics". In : sous la dir. d'Aman ULLAH et David GILES. Berlin : Springer-verlag. Chap. Spatial dependence in linear regression models with an application to spatial econometrics.

ANSELIN, Luc et Daniel GRIFFITH (1988). "Do spatial effects really matter in regression analysis?" In: Paper of the regional science association 65, p. 11-34. <https://doi.org/10.1111/j.1435-5597.1988.tb01155.x>

BAILEY, Trevor et Anthony GATRELL (1995). Interactive spatial data analysis. Harlow : Longman.

BERNARD, Philipe et Jérôme VICENTE (2000). "Modèles décentralisés d'interactions et coexistence spatiale des modes de coordination". In : Revue d'Economie Industrielle 93.4, p. 95-116

BRETON, David Le (2004). L'interactionnisme symbolique. Paris : Presses universitaires de France.

CHAUCHEFOIN, Pascal (avr. 2001). "L' élu et le manager : quelle gouvernance territoriale dans l'économie mondialisée". In : Flux 46, p. 6-14. <https://doi.org/10.3917/flux.046.0006>

CLIFF, Andrew David et John Keith ORD (1981). Spatial processes: models and applications. Londres : Pion.

CRESSIE, Noel (1993). Statistics for spatial data. New York : John Wiley.

FOTHERINGHAM, Stewart, Martin CHARLTON et BRUNSDON (2000). Quantitative geography : perspectives on spatial data analysis. Londres : Sage publications.

GALLO, Julie Le (2000). "Econométrie spatiale 1 : autocorrélation spatiale, document de travail d LATEC". In : Université de Bourgogne 2000-05.

GALLO, Julie Le et Cem ERTUR (2000). "Exploratory spatial data analysis of the distribution of regional per capita GDP in europe :1980-1995". In : Université de Bourgogne 2000-09.

GRIFFITH, Daniel A. (1988). Advanced spatial statistics: special topics in the exploration of quantitative spatial data series. Dordrecht : Kluwer academic publishers.

HAINING, Robert (1990). Spatial data analysis in the social and environmental sciences. Cambridge : Cambridge University Press.

JAYET, Hubert (2001). "Econométrie et données spatiales : une introduction à la pratique". In: Cahier d'économie et de sociologie rurales 58-59, p. 105-129.

KIRAT, Thierry et Yannick LUNG (1995). "Coordination économique et apprentissage des firmes". In : sous la dir. de Nathalie LAZARIC et Jean-Marie MONNIER. Paris : Economica. Chap. Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage.

LOUP, Fabienne Le, Laurence MOYART et Bernard PECQUEUR (avr. 2005). "La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?" In: Géographie, économie, société 7.4, p. 321-331. <https://doi.org/10.3166/ges.7.321-331>

OLIVEAU, Sébastien (jan. 2010). "Autocorrelation spatiale : leçons du changement d'échelle". In : L'Espace Géographique 39, p. 51-64. <https://doi.org/10.3917/eg.391.0051>

PAUTRAT, Rémy et Eric DELBECQUE (jan. 2009). "L'intelligence territoriale : la rencontre synergique public/privé au service du développement économique". In : Revue internationale d'intelligence économique 1, p. 15-28. <https://doi.org/10.3166/r2ie.1.17-28>

PECQUEUR, Bernard (1989). Le développement local. Paris : Syros.

PECQUEUR, Bernard et Claude COURLET (1992). "Les régions qui gagnent : district et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique". In : sous la dir. de Georges BENKO et Alain LIPIETZ. Paris : Économie en liberté, PUF. Chap. Les systèmes localisés en France : un nouveau modèle de développement, p. 81-102.

PROVIDENCE, Christophe (2015). "Le système aide-projet mondial et la problématique du développement en Haïti : quelles externalités locales ?" Thèse de doct. Université des Antilles.

SEARLE, John (2005). "What is an institution ?" In : Journal of Institution Economics 1, p. 1-22. <https://doi.org/10.1017/S1744137405000020>

TORRE, Andre et Alain RALLET (2005). "Proximity and localization". In : Regional Studies 1.39, p. 47-60. <https://doi.org/10.1080/0034340052000320842>

UPTON, Graham J. G. et Bernard FINGLETON (1985). Spatial data analysis by exemple. New York : John Wiley.



Cette communication est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.